
Procès-verbal de l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (volet agglomération)

Le jeudi 22 janvier 2015 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président
Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
M. Robert Coutu, vice-président
Mme Mary Deros
M. Sterling Downey
M. Michel Gibson
Mme Lorraine Pagé
Mme Chantal Rossi
Mme Sophie Thiébaud

COMMISSAIRES ABSENTS

Mme Marie-Eve Brunet
M. Richard Guay

Douze citoyens, trois employés de la Ville et un observateur de Postes Canada étaient présents dans la salle.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président convie les personnes à prendre un siège et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05. Il invite les membres de la commission à se présenter. Par la suite, il dégage les objectifs poursuivis par cet examen public, notamment celui de colliger les données probantes sur les impacts de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile pour les citoyens, pour ensuite aider la Ville de Montréal à préparer des actions concrètes contre l'implantation du plan d'action en cinq points en milieu urbain densifié.

Finalement, il décrit la chronologie des étapes encourues dans le processus de consultation de même que le déroulement de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Rossi, appuyée par M. Coutu, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain – audition des mémoires et période de questions des membres de la commission

Les citoyens et organismes présents saluent les efforts de la Ville pour la mise en œuvre de cette consultation et la remercient de leur permettre de partager leurs grandes craintes et inquiétudes face au plan d'action de Postes Canada.

3.1 M. PIERRE-YVES LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, EXAEQUO

M. Lévesque demande un accommodement pour le temps alloué compte tenu de ses difficultés d'élocution. Mme Alexandra D'Amours l'accompagne et traduit ses propos. Le président acquiesce à sa demande.

D'abord, il explique la mission de son organisme qui se consacre depuis 30 ans à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice et qui promeut l'inclusion sociale par la mise en œuvre du concept de l'accessibilité universelle. Ce travail se réalise de concert avec la Ville et rappelle les efforts de cette dernière, car une grande étape s'est accomplie avec l'adoption de la *Politique municipale de l'accessibilité universelle*.

Ensuite, la décision de Postes Canada, dit-il, ajoute des difficultés et des obstacles pour les personnes en situation d'handicaps qui ont déjà maille à partir, notamment avec les moyens de transport, le soutien à domicile et autres services d'appoint. Il désire aider la Ville à défendre leur position et espère sensibiliser Postes Canada aux conditions des gens qui ont des limitations fonctionnelles.

Mme D'Amours poursuit la présentation du mémoire. Elle rappelle la notion d'accessibilité universelle qui est mise de l'avant dans les nombreux documents de planification urbaine et de référence de la Ville de Montréal : le Sommet de la Ville de Montréal en 2002, le Plan d'urbanisme de la Ville de

Montréal, la Charte montréalaise des droits et responsabilités et le Plan de transport de la Ville de Montréal. C'est en juin 2011 que tout a culminé par l'adoption de la *Politique municipale d'accessibilité universelle* où les 19 arrondissements ont aussi emboîté le pas.

À la lumière de ces préceptes, ce que propose Postes Canada est une adaptation et non un accès universel, mentionne-t-elle. « Cependant, la capacité de Postes Canada à respecter cet engagement nous semble très douteuse, puisqu'il existe une multitude de besoins auxquels Postes Canada ne saura répondre. Nous nous demandons notamment jusqu'où ira la notion d'incapacité et selon quels critères l'incapacité des personnes sera évaluée. » Puisque les statistiques démontrent que 15 % de la population est en limitation fonctionnelle et 33 % de celle-ci peut subir des sévices permanents ou temporaires, la vie durant, indique-t-elle, cette décision est irréaliste et contraire aux objectifs de la Ville. Celle-ci doit jouer un rôle important dans la poursuite de ses engagements et de la promotion de l'accessibilité universelle concernant la livraison du courrier compte tenu des conséquences fâcheuses pour les personnes en situation d'handicap.

Par ailleurs, concernant l'imposition du formulaire médical attestant leur état de santé, la représentante estime qu'à terme, cette procédure, traitée au cas par cas, risque fort de s'avérer très complexe. Une telle demande, ajoute-t-elle, va à l'encontre du droit à la protection à la vie privée, « puisque Postes Canada sera exactement au fait de la capacité physique des requérants. »

D'autres questions sont soulevées par l'organisme :

- La situation du casier postal jusqu'à 500 mètres du domicile obligera plusieurs personnes, en fauteuil roulant ou non, à obtenir un transport adapté (l'admissibilité est l'incapacité de marcher plus de 400 mètres), et ce, indépendamment de la distance;
- L'augmentation de l'achalandage du transport adapté et donc une augmentation des refus de la part de celle-ci;
- Les règles du transport adapté impliquent pour l'utilisateur un déplacement d'une durée d'au moins une heure;
- La surélévation des casiers postaux sur des blocs en béton;
- Le déneigement en vertu d'une accessibilité universelle même en hiver, car Postes Canada n'en fait aucune mention.

M. Hanh Bui, administrateur chez ExAequo, explique les contraintes que cette décision impliquera dans son quotidien, lui qui a des limitations fonctionnelles :

- Il ne peut aller ramasser le courrier chaque jour au nom de l'organisme et demande que Postes Canada livre le courrier au moins une fois par semaine à domicile;
- La Régie des rentes et la Régie de l'assurance maladie du Québec ne couvrent pas les frais d'obtention de rapports médicaux. Une telle demande va à l'encontre de la protection de la vie privée;
- Les critères utilisés pour évaluer qu'une personne ne puisse se rendre à son casier sont questionnés;
- Le déneigement des lieux, le vandalisme, les obstacles, la surélévation des casiers et l'ouverture des casiers postaux en hiver l'inquiètent de même que les problèmes juridiques soulevés par cette décision.

Mme D'Amours termine en mentionnant que, depuis trois décennies, le milieu associatif des personnes en situation de handicap multiplie les représentations afin de rendre universellement accessibles les services à la communauté, pour permettre la pleine inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Les nouvelles mesures de Postes Canada pour la livraison du courrier représentent donc aux yeux de l'organisme un recul de plus de 30 ans par rapport au concept de l'accessibilité universelle. À cette étape-ci, il lui est difficile de croire que Postes Canada puisse répondre à toutes les demandes individuelles quant à la livraison du courrier à domicile et c'est pourquoi l'organisme est contre ce projet. La Ville doit respecter sa politique et imposer ce critère à Postes Canada. Malgré le fait qu'une personne de la société d'État ait déjà contacté l'organisation, ceci ne réduit pas les préoccupations de l'organisme sur l'application de leur plan.

Le président rassure les représentants que leur mémoire aidera la Ville à faire des représentations auprès de Postes Canada particulièrement sur l'angle de l'accessibilité universelle et de l'aménagement du domaine public. Tout comme d'autres organismes, il retient leurs points de vue au sujet du formulaire médical et leurs préoccupations sur le transport adapté. Il retient qu'en effet, la décision de Postes Canada a des effets d'exclusion, et que par ailleurs, celle-ci va à l'encontre de ce que l'organisme combat.

Avec toutes les coupures annoncées au niveau gouvernemental, mentionne un membre, il est difficile d'ajouter d'autres tâches à la personne qui rend les services à domicile et l'on ne peut donner la responsabilité du courrier à des personnes qui n'inspirent pas confiance. Comme les villes ne sont pas tenues informées, il leur est impossible d'assurer un suivi adéquat auprès de leurs aînés ou autres personnes dans le besoin.

Par cette consultation, la commission accomplit le travail que Postes Canada n'a pas fait, invoque un autre membre. De plus aucune permission n'a été demandée pour l'installation des boîtes postales communautaires sur le domaine public et aucune responsabilité du déneigement n'a été énoncée.

Cette approche n'est pas respectueuse des personnes et des organisations. Un travail d'information aurait dû précéder la mise en œuvre du plan. « La Ville fera tout à son pouvoir pour vous aider. »

3.2 MME MARYSE LECLAIR, COORDONNATRICE, TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (TCAÎM)

La mission de la TCAÎM, depuis le 20 septembre 2000, est d'améliorer la qualité de vie des citoyens âgés tout en construisant une solidarité avec tous les âges. Le regroupement est composé de 77 organismes régionaux et de 20 institutions publiques et parapubliques. Ses dossiers prioritaires sont le transport et la mobilité, le dossier Municipalité amie des aînés (MADA), la lutte à la maltraitance envers les aînés ainsi que la participation sociale.

Mme Leclair dresse d'abord un bref portrait de la population aînée montréalaise qui n'est pas un groupe homogène compte tenu de la multiplicité des réalités sur l'île de Montréal et de facteurs individuels telles la condition physique et les conditions socio-économiques, le lieu de vie, de l'offre de transport et de logement.

Ensuite, elle fait un état de situation quant au phénomène de vieillissement de la population.

- 41,4 % des Montréalais de 65 ans et plus (soit environ 108 595 personnes), déclarent au moins un handicap;
- 17 % des aînés montréalais vivent sous le seuil de faible revenu;
- 36 % d'entre eux vivent seuls;
- Plus d'un aîné sur deux à Montréal ne conduit pas;
- Un résident de l'agglomération sur cinq aura 65 ans ou plus d'ici 2031 (par rapport à un sur six en 2011) et c'est dans l'agglomération de Montréal qu'on retrouvera le plus grand nombre d'aînés;
- 59 % des aînés ont une limitation visuelle.

« Cela représente près d'un demi-million de personnes qui pourraient souffrir des aménagements inadéquats du nouveau modèle de service postal, pourtant plus que jamais nécessaire aujourd'hui pour garantir l'autonomie des aînés le plus longtemps possible. »

Le concept d'accessibilité universelle est le premier aspect soulevé par la représentante, car l'implantation des boîtes postales communautaires devient un obstacle supplémentaire dans le cheminement piéton et particulièrement pour les personnes à mobilité réduite et avec des limitations visuelles. Elle indique que la solution de « cas par cas » proposée par Postes Canada n'est pas réaliste vu le grand nombre de personnes touchées par cette mesure.

Le deuxième point signalé par Mme Leclair concerne les données confidentielles du formulaire médical de la personne sur sa santé et ses incapacités, et ceci à ses frais, ce qui va à l'encontre du principe d'inclusion sociale.

Pour la population aînée, Mme Leclair défend « qu'il est faux de penser et d'affirmer que la connexion à Internet est une solution de remplacement au courrier postal [...] car 51 % d'entre eux se disent réfractaires à utiliser les services en ligne pour acquitter leur paiement de factures. » On ne peut non plus exprimer que d'ici 40 ans tous les aînés seront branchés.

Par ailleurs, ce nouveau modèle de livraison du courrier peut créer une insécurité chez tous les aînés, quels que soient leur niveau de capacité physique et leur autonomie, ajoute Mme Leclair. « L'inquiétude quant à la sécurité des boîtes postales et de leur contenu (possibilité de vols, de fraudes ou de vandalisme) est bien présente chez les aînés. »

De plus, il n'appartient pas à la Ville de pallier pour cette sécurité défaillante dans le plan de Postes Canada, de même que pour le déneigement, l'entretien efficace, l'éclairage et l'installation d'un lettrage à gros caractères, pour n'en nommer que quelques-uns.

Finalement, la représentante de la TCAÎM souhaite que Postes Canada revienne sur sa décision d'implanter des boîtes postales communautaires dans le contexte urbain actuel. Elle demande que la Ville déploie toutes les actions possibles pour que ses citoyens jouissent équitablement du service postal, car il est essentiel à la population.

Le président conçoit le nombre d'impacts importants qu'aura la décision de Postes Canada sur la population aînée et qu'il faut bien se préparer à faire face à cette réalité. Il partage l'analyse de la TCAÎM et de ses 97 organismes concernant la vue très restrictive prônée par Postes Canada au sujet de l'accessibilité universelle, du nombre d'aînés branchés, des défis que ce plan d'implantation soulève sans oublier les coûts probablement additionnels en matière d'entretien et de sécurité pour la Ville.

Une commissaire consolide l'énoncé en rappelant que le mot aîné se conjugue prioritairement au féminin dans la réalité, avec ce profil particulier de personne vivant seule, vulnérable et en situation d'insécurité. Elle ajoute que Postes Canada semble vouloir compter sur d'autres organismes ou décideurs gouvernementaux pour pallier à leurs difficultés financières et qu'il faut donc amener en évidence cette déresponsabilisation sociale. Sans oublier, poursuit-elle, que la société d'État n'évolue pas dans une perspective accessibilité universelle. De plus, il est irréaliste de traiter chaque cas individuellement sans prendre en compte le fardeau financier que cette décision incombe. Comme le

déneigement et l'entretien sont déjà décevants aux endroits où les boîtes communautaires sont installées, cette commissaire émet des doutes sur l'avenir que réserve ce plan en cinq points.

À la question si la TCAÎM maintient aussi des relations avec d'autres tables en dehors de l'île de Montréal, Mme Leclair répond que les mêmes craintes et inquiétudes de même que les situations dénombrées lors de rencontres avec les tables des rives nord et sud et d'autres tables des régions ou bien par courriel, sont partagées.

3.3 M. GILLES PARENT, CITOYEN

D'entrée de jeu, M. Parent indique qu'il est contre l'implantation des boîtes postales communautaires et que celles-ci sont à éviter fondamentalement dans les quartiers centraux. Il faut donc maintenir le service postal à domicile. Toutefois, le peu de résistance de la population le déconcerte. En contrepartie, il note que le plan déposé ne semble pas proportionnel aux problèmes que ces installations soulèvent tant pour les citoyens que pour les entreprises. Il souligne le silence du gouvernement provincial sur ce sujet ainsi que celui des membres du Parlement fédéral, puisque les politiques émanent pourtant d'eux. Il est d'une importance capitale d'agir maintenant, dit-il, « on a vu combien il est difficile de faire reculer le parti conservateur au sujet du dossier du pont Champlain, par exemple. »

M. Parent énumère quelques questionnements concernant ce dossier :

- La crédibilité de l'offre de services bancaires pour rentabiliser Postes Canada;
- Les profits de Postes Canada sont-ils suffisants pour compenser leurs dépenses et leurs pertes à long terme?
- L'hypothèse de diminution du volume de courrier : l'information vérifiée sur un site Internet français annonce une réduction de 6 % par année; celle-ci correspondrait donc aux chiffres qu'avance Postes Canada; il reconnaît du coup que le statu quo est impossible à tenir et qu'il faut inévitablement accepter une diminution du service par Postes Canada.

Des mesures alternatives sont préconisées par ce citoyen :

- La livraison du courrier à domicile par les facteurs de Postes Canada deux jours par semaine;
- La livraison du courrier aux petites entreprises : il faut davantage documenter pour comprendre pourquoi Postes Canada allègue que cela ne convient pas aux petites entreprises; si c'était le cas, il faudrait peut-être conserver l'option payante de livraison cinq jours par semaine pour les petites entreprises;
- La mise en place d'un projet pilote (en mode simulation) dans un quartier central de la Ville de Montréal, en collaboration avec Postes Canada : à son avis, il apparaîtra rapidement qu'il faut poursuivre la livraison du courrier à domicile; il met en garde l'implantation des boîtes postales à l'intérieur des édifices (pharmacies, épiceries, etc.) qui se fera à coûts prohibitifs;
- Une invitation lancée à d'autres villes afin qu'elles aussi participent à un projet pilote : la Ville de Québec, par exemple, pourrait collaborer ce qui permettrait de progresser plus rapidement sur cette question;
- Une évaluation comparative de l'implantation des boîtes communautaires versus la livraison du courrier deux jours par semaine à domicile;
- Le bilan financier relevant les coûts défrayés par Postes Canada;
- Une analyse des coûts de la livraison du courrier par une tierce partie.

En terminant, M. Parent mentionne :

- Que les contribuables n'ont pas à déboursier pour le choix effectué par la société d'État;
- Qu'il ne faut pas non plus se limiter à des solutions attentistes jusqu'à ce que Postes Canada résolve ses cafouillages ou qu'un changement de parti politique s'opère au gouvernement;
- Qu'il faut s'opposer au projet d'implantation de taille unique, mais collaborer à des projets qui devront être adaptés, à la microgestion, au mode proactif et aussi développer une attitude pragmatique qui permettrait surtout de progresser.

Le président partage le constat du citoyen sur le peu de réactions de la population en général, des élus qu'on n'entend pas, outre le député qui a fait le point de ce qui se passait dans les municipalités du nord de Montréal. Selon lui, les citoyens ne prennent pas toute la mesure de ce que représenteront ces milliers de boîtes postales, cette solution peu prometteuse à la lumière de l'analyse effectuée par les professionnels de la Ville de Montréal. « La Ville ne restera pas les bras croisés », dit-il.

Les membres remercient M. Parent pour sa contribution aux travaux de la commission. Ils sont aussi étonnés du peu de réactions de la population et du peu de couvertures de ce dossier par les médias. Selon eux, les citoyens ne réalisent pas l'impact négatif de ces installations dans la Ville pas plus qu'ils réalisent la position de Postes Canada qui se dirige vers la privatisation. « Des boîtes postales sont déjà déployées dans les municipalités et pourtant personne n'est venu dire, à cette consultation publique, que cela fonctionne ou s'est porté à la défense du plan de Postes Canada. Postes Canada est seule à défendre son projet », énonce un membre.

En effet, ajoute un membre, ce n'est pas l'élection fédérale du 19 octobre 2015 qui résoudra le problème, puisque seul le Nouveau parti démocratique (NPD) s'est levé. Malgré les démarches effectuées, la requête déposée en cour fédérale pour demander un moratoire, les résolutions adoptées

par les municipalités et l'Union des municipalités du Québec, le processus suit indéniablement son cours.

3.4 M. NORMAND LAFORCE, MEMBRE BÉNÉVOLE, COMITÉ LOGEMENT VILLE-MARIE

Le Comité logement Ville-Marie existe depuis 1976. Il poursuit les objectifs suivants : la lutte contre la pauvreté, la défense des droits des locataires, la salubrité des logements et l'amélioration de la vie de quartier. Il représente 300 personnes, en majorité des aînés, ayant besoin d'accompagnement social et de services. Les communications avec les membres et les demandeurs de service s'accomplissent presque exclusivement par la poste classique.

Donc, au nom de l'organisme, M. Laforce appuie sans réserve la préservation du service public de la livraison du courrier à domicile. À la lumière des éléments contenus dans le plan d'action de Postes Canada, il craint :

- Une circulation excessive autour des nouvelles boîtes postales communautaires;
- Les coûts cachés de cette décision pour les arrondissements de la Ville de Montréal ;
- Les propositions de cueillette de courrier divulguées par les compagnies privées (ce qui signifie qu'il y a moyen de faire une gestion bienséante de ce service par Postes Canada).

M. Laforce termine en mentionnant que la population a le droit de se prononcer, car elle est la réelle propriétaire de la société d'État.

Le président indique que son comité partage plusieurs des préoccupations d'autres organismes entendus en séance, notamment les coûts cachés de la décision de Postes Canada et les représentations à effectuer par la Ville auprès du gouvernement fédéral. Au-delà de ces recommandations, il assure que des actions seront prises par la Ville.

Un membre questionne si l'organisme envisage un recours devant les tribunaux au sujet du billet médical et de la protection de la vie privée. M. Laforce indique que si l'opportunité se présente, l'intention est de s'opposer et de multiplier le message afin que le gouvernement soit touché par les initiatives des citoyens, car cette décision est nuisible à plusieurs d'entre eux.

3.5 RÉOLUTIONS DES CITOYENS ET GROUPES EN SOUTIEN AU SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE

En regard du Plan d'action en cinq points de Postes Canada et du déroulement de la campagne SAUVONS POSTES CANADA qui vise à contrer la réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises, la commission a pris connaissance des résolutions que lui ont fait parvenir trente-trois citoyens et organismes en soutien au service postal à domicile qui :

- accordent leur appui aux travailleuses et travailleurs qui bataillent pour la préservation de leurs emplois et le maintien de la livraison du courrier à domicile;
- croient que les revendications et solutions mises de l'avant sont dans l'intérêt de la population montréalaise;
- invitent la Ville de Montréal, par la voix du maire M. Denis Coderre, à faire les représentations nécessaires afin que le gouvernement conservateur fasse marche arrière dans son projet de mettre fin progressivement à la livraison du courrier à domicile.

Citons trois de leurs revendications :

NOUS DEMANDONS à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

NOUS DEMANDONS à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

NOUS DEMANDONS FINALEMENT à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultées.

Le président fait la lecture des noms de ces différents citoyens et organismes ayant fait parvenir une résolution en soutien au service de livraison postale à domicile (voir l'annexe I).

4. Période de questions et de commentaires du public

Le président annonce la période de question et commentaires des citoyens. Il invite le citoyen inscrit à poser ses questions.

4.1 M. ALAIN DUGUAY, CITOYEN

M. Duguay explique qu'il a fait le choix d'habiter en ville pour demeurer près des services de proximité et de ne pas posséder de voiture. À titre de citoyen, il apprécie l'apport des consultations publiques dont il ne connaissait pas, à ce jour, leurs rôles à la Ville de Montréal et décrie le fait que la société d'État ne s'est pas prévaluée de cette étape fondamentale, en considération des citoyens outre leur site web et leur formulaire, avant de communiquer sa décision. Pourtant, il y a quatre ans, au moment des négociations de la convention collective entre le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et Postes Canada et du lock-out de ses employés, il rappelle que la société d'État répétait alors que la poste était un service essentiel à maintenir.

Par ailleurs, l'impact de la décision de Postes Canada sur l'accessibilité universelle des citoyens est majeur, selon lui. Il propose que la Ville exige à Postes Canada de rendre public l'étude sur les services bancaires et qu'elle incite d'autres grandes villes à poursuivre un exercice similaire au sien.

5. Ajournement de la séance

Le président remercie toutes les personnes présentes à cette séance et à celles précédentes, citoyens, organismes et élus qui ont assisté et participé à cet examen public en plus de Mme Monique Vallée, responsable du dossier du développement social et communautaire et de l'itinérance au comité exécutif, M. Driss Ezzaher, chef de division, Circulation et occupation du domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie, Mme Johanne Derome, M. Patrice Allard et Mme Rabia Chaouchi, tous trois de la Direction de la diversité sociale, M. Jean-Claude Cayla, conseiller en aménagement, Division de la planification urbaine, les trois représentants de Postes Canada qui ont été présents le 9 décembre dernier lors de la présentation du dossier, Mme Susan Margles, vice-présidente, Relations gouvernementales et politique, M. Jacques Côté, président du groupe Réseau de livraison physique, Mme Manon Fortin, directrice générale, Opérations de livraison – Est, et M. Gilles Chagnon à titre d'observateur pour les trois dernières soirées et finalement tous ceux et celles qui ont rendu possible le déroulement de cette consultation publique.

Les membres remercient et félicitent le président pour l'animation de ces séances.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est ajournée à 21 h. Le président précise que l'adoption des recommandations de la commission aura lieu le 17 février 2015, à 19 h, dans la salle du conseil municipal.

ADOPTÉ LE : 17 FÉVRIER 2015

« original signé »

Benoit Dorais
Président

« original signé »

Diane Côté
Secrétaire recherchiste

Annexe 1

RÉSOLUTIONS EN SOUTIEN AUX SERVICES POSTAUX
Reçues entre le 6 et le 20 janvier 2015

LISTES DES PERSONNES ET ORGANISMES SIGNATAIRES

Action autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

Archambault, Suzanne

Association internationale des machinistes et des travailleurs et des travailleuses de l'aérospatiale –
Section locale 712

Bérubé, France

Boucherie Charcuterie Motta

Centre dentaire docteur Louis Béland

Charness, Charness et Charness

Comité logement Rosemont

Conseil central du Montréal Métropolitain (CSN)

Dépanneur Yu Jia

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Fédération nationale des retraités – National Pensioners Federation

FRAPRU

Garderie Les Jeunes débrouillards

Généreux, B.

Généreux, Stéphanie

Hadam, Caroline

JL Richer inc.

La Cena, épicerie-traiteur

Lamour industrie inc.

Leasehold Construction Corporation

Lupien et Associés Denturologistes inc.

Les entreprises Laurentien électrique inc.

Nettoyeur Liège

Pearson Teachers Union

Quebec Provincial Association of Teachers

Quincaillerie Liège inc.

Syndicat canadien de la fonction publique – Québec

Syndicat canadien de la fonction publique – SCFP-675

Syndicat québécois des employées et des employés de services, section locale 298

Strathcona Desjardins Credit Union

Uniprix (rue Liège Ouest)

Compilé par : **Service du greffe**
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, Bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000 Télécopieur: 514 872-5655